

terme des transporteurs aériens canadiens et affaibli leur capacité d'assurer un transport sécuritaire à prix abordable dans toutes les parties du Canada.

**Parce que** la prestation à contrat de fonctions clés compromet les services et la sécurité et prive la population canadienne de nombreux emplois très spécialisés.

**Parce que** les aéroports ont un effet énorme sur les régions mais que leur contrôle a été confié à des administrations aéroportuaires qui ne sont guère tenues de rendre des comptes, ne sont guère transparentes et ont un énorme potentiel d'agir dans leur propre intérêt et de bâtir des empires.

31. **Résolutions GR-64, GR-65 et GR-66 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution GR-64 qui englobe les résolutions GR-65 et GR-66.**

32. **Résolution GR-68 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution composée suivante devant englober la résolution GR-68 :**

**Le CTC s'assurera** que la Commission sur la structure examine le rôle et les besoins des comités de coordination syndicaux.

33. **Résolution GR-79 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution GR-79.**

34. **Résolution GR-80 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution GR-80.**

35. **Résolutions GR-81 et GR-84 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution de remplacement suivante englobant les résolutions GR-81 et GR-84 :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) et ses affiliés**

**collaboreront** à une vérification sur l'égalité des sexes dans l'ensemble de leurs activités, projets, campagnes, programmes et stratégies semblable à celui qui a été établi par le Trade Union Congress britannique (T.U.C. Equality Audit 2007).

**Le CTC participera** à la création d'un groupe de travail composé de groupes visés par les mesures d'équité qui sera chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre cette vérification

**Le CTC établira** un modèle de vérification que pourront employer ses affiliés.

**Le CTC présentera** un rapport sur les conclusions de cette vérification avant sa prochaine Assemblée statutaire.

**Parce qu'il** est important que le mouvement syndical canadien tienne compte des changements démographiques en cours.

**Parce que** le mouvement syndical canadien doit être exempt de toute discrimination institutionnelle, notamment de racisme, d'homophobie, de sexisme et de discrimination à l'égard des personnes handicapées.

**Parce que** les travailleuses et les femmes syndiquées sont encore loin de l'égalité.

**Parce que** le mouvement syndical est un fort défenseur de l'égalité des femmes.

**Parce que** le travail pour l'égalité est une responsabilité organisationnelle commune qui nécessite un effort continu, ciblé et concerté de toutes et tous et que l'établissement du bilan permettra de déterminer dans quels secteurs il y a davantage à faire.

**Parce que** les résultats de cette enquête serviront à aider le mouvement syndical canadien à mieux organiser ses efforts et ses priorités et à identifier les zones grises nécessitant des améliorations.